Journal d'information de la Commune d'Hermenches

Hermenches Magazine

No 03 - Septembre 2022

Manifestations 2022

- **07 octobre**
  Soirée raclette
- **09 octobre**
  Kermesse Paroissiale
- **03 novembre**
  Formation - défibrillateur
- **18-19 novembre**
  Tour de Jeunesse
- **Mois de décembre**
  Fenêtres de l'Avent
- **10 décembre**
  Fondue villageoise
- **20 décembre**
  Noël villageois

Agenda 2022

05 octobre
Conseil Général

26 octobre
Conseil Général

08 décembre
Conseil Général

Conseil Général

mercredi 05 octobre 2022
à 20h00, au Battoir

mercredi 26 octobre 2022
à 20h00, au Battoir

Nous rappelons que toute personne peut assister au Conseil Général en qualité d'auditeur ou se faire assermenter si elle bénéficie des droits civiques.

Coupure de l'éclairage public

dès le 01er octobre 2022

Afin de réaliser des économies d'énergie et de diminuer la pollution lumineuse, la Municipalité a pris la décision de couper l'éclairage public dans la Commune, **entre 23h00 et 05h30**.

En vous remerciant pour votre compréhension.

La Municipalité

Soirée raclette à Hermenches

vendredi 07 octobre 2022
dès 18h30, au Battoir

Le chœur d'hommes « Les Mec'conus de la Bressonne » vous invite à participer à une soirée raclette.

Les chanteurs se réjouissent de vous voir nombreux. N'hésitez pas à faire de la publicité autour de vous.

Nous vous remercions d'avance pour votre participation.

Les Mec'connus de la Bressone

Kermesse Paroissiale

dimanche 09 octobre 2022
à 10h00, au Battoir

- Culte agrémenté par le chœur d'hommes « Les Mec'connus de la Bressonne »
- Apéritif offert par la Commune
- Repas festif
- Stands divers

Ce sera un plaisir pour nous de vous recevoir en grand nombre et de passer quelques bons moments avec vous !

À très bientôt !

La Paroisse

Rappel des gestes de base sur une personne en arrêt cardiaque

jeudi 03 novembre 2022
à 18h00, au Battoir

Une instruction à l'utilisation du défibrillateur installé au Collège, vous est proposée **GRATUITEMENT, SUR INSCRIPTION**.

Le thème abordé « l'arrêt cardiaque »

- Qu'est-ce ?
- Que faire ?
- 1ers gestes
- Massage cardiaque
- Utilisation du défibrillateur

Les enfants dès 10 ans sont les bienvenus, durée du cours : 1 heure !

Maximum 25 personnes (deux séances prévues en cas d'intérêt).

Pour des questions d'organisation, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire auprès de Nathalie Ischer, Municipale (✆ 079/693.53.20 / ✉ nathalie.ischer@hermenches.ch) **d'ici au 24 octobre prochain.**

La Municipalité

Epuration

Nous vous informons qu'un contrôle caméra et un curage des canalisations communales se feront **courant octobre prochain.**

S'il devait y avoir des problèmes suite à cette intervention, vous pouvez prendre contact avec Sylvain Crausaz Syndic (✆ 078/628.02.82 / ✉ sylvain.crausaz@hermenches.ch)

La Municipalité

Tour de Jeunesse

vendredi 18 novembre 2022
samedi 19 novembre 2022

VENDREDI :

Dès 19h00	Ouverture du caveau
Dès 19h00	Inscriptions pour le tir à la corde
20h00	Début des tirées (prix : Frs. 40.--)

SAMEDI :

Dès 11h00	Tournoi de volley, à Moudon (prix : Frs. 40.--) *Inscription auprès de Colin* *(✆ 078/928.66.10 / ✉ jeunessehermenches@gmail.com)*
Dès 19h00	Souper de soutien du Giron Hermenches 2023, au Battoir *Les informations suivront !*

La Jeunesse d'Hermenches

Giron de la Broye 2023

du 12 au 16 juillet

Le 19 août dernier, l'organisation du Giron de la Broye 2023 a été attribuée à la société de Jeunesse d'Hermenches.

Pour l'occasion, ses membres ont été rejoints par des amis des Jeunesses voisines et quelques anciens. Une société ad 'hoc a été créée. Elle compte actuellement 52 membres d'âges et de professions diverses. Les connaissances de chacun nous permettront de préparer un Giron de la Broye 2023 du tonnerre !

Un site internet est en préparation pour donner toutes les informations utiles en liaison avec l'organisation de la fête. Il sera prochainement accessible à l'adresse www.hermenches2023.ch.

En attendant, retrouvez d'autres informations sur le site internet de la Commune d'Hermenches sous « vie locale ».

La Jeunesse d'Hermenches

Recensement chiens

Nous vous rappelons que les propriétaires de chiens sont tenus de déclarer à l'administration communale **tout chien acquis, reçu, vendu et/ou mort.**

Une modification doit être annoncée dans les 15 jours suivant l'événement, et dans les 90 jours en cas de naissance.

PROCÉDURE AMICUS (banque fédérale de données pour les chiens) :

Les propriétaires de chiens sont tenus de les enregistrer sur la base de données d'AMICUS.

La Municipalité

Pourquoi, quand et où tenir son chien en laisse ?

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues.

C'est pourquoi, le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

La Municipalité

Fenêtres de l'Avent

mois de décembre 2022

Les Fenêtres de l'Avent sont de retour au Village.

Le Groupe Animation vous fera suivre de plus amples informations.

Le Groupe Animation

Déchèterie

Horaire d'hiver dès le 02.11.2022

Mercredi	13h30 - 15h00
Samedi	09h30 - 11h30